

**AVENANT N° 2
A L'ACCORD COLLECTIF NATIONAL
DU 24 NOVEMBRE 2010
SUR LA CLASSIFICATION DES EMPLOIS
ET LES BAREMES DES REMUNERATIONS DE BASE
DANS LES OFFICES PUBLICS DE L'HABITAT**

Entre :

la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat,

d'une part,

et,

les organisations syndicales des Offices Publics de l'Habitat :

- la Fédération des services publics et de santé (FO),
- la CFE-CGC,
- la Fédération nationale des agents des collectivités territoriales (CFTC),
- la CFDT Interco,
- la Fédération des Services Publics (CGT),
- la Fédération Autonome Fonction Publique Territoriale (FAFPT),
- l'UNSA Territoriaux,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

CA
RP
5/13 SD
JA

Article Unique - Rémunération mensuelle brute de base

L'article 13 intitulé « Rémunération mensuelle brute de base » de l'accord du 24 novembre 2010 sur la classification des emplois et sur les barèmes des rémunérations de base des personnels employés au sein des Offices Publics de l'Habitat et son avenant n° 1 en date du 8 janvier 2013 sont supprimés et remplacés par les stipulations suivantes :

A compter du 1er janvier 2016, la rémunération mensuelle brute de base garantie pour chacun des niveaux des quatre catégories s'établit comme suit :

Catégories	Niveaux	Coefficients	Salaires bruts de base
I	1	255	1.457,69
I	2	262	1.497,16
II	1	278	1.587,36
II	2	301	1.717,04
III	1	371	2.111,70
III	2	452	2.568,38
IV	1	625	3.543,75
IV	2	880	4.981,44

La rémunération de base garantie, conformément au tableau ci-dessus, s'entend comme le salaire de base, hors primes et avantages en nature.

Les montants indiqués dans ce tableau sont donnés pour un horaire hebdomadaire légal de trente-cinq heures au sens des articles L 3121-1 et suivants du Code du travail.

Les autres articles de l'accord collectif national du 24 novembre 2010 sur la classification des emplois et sur les barèmes des rémunérations de base des personnels employés au sein des Offices Publics de l'Habitat demeurent inchangés.

RP CA
2013
JA

Fait à Paris, le 19 novembre 2015.

Pour les organisations syndicales

CFDT Interco

Pour les employeurs

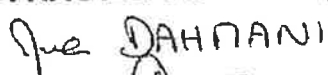
Le Président de la Fédération nationale
des Offices Publics de l'Habitat
M. Alain Cacheux



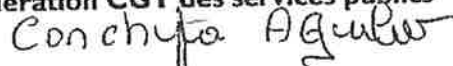
CFE-CGC



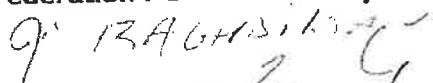
FNACT-CFTC



Fédération CGT des services publics



Fédération FO des Services publics et Santé



FAFPT

MR REICH Patrick

UNSA Territoriaux

Mme C. QUERIN



J. ANDRIOT